## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze avril deux mille neuf, à dix-sept heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07/04/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES: Arlette DEMAR, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 - 058: SIEPAL - MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le procès verbal de la réunion du SIEPAL en date du 26 mars 2009 approuvant la modification des statuts du syndicat

Monsieur le Président expose que le SIEPAL, dans sa réunion du 26 mars, a approuvé une modification des articles 2 et 5 de ses statuts.

Monsieur le Président précise que la nouvelle rédaction de l'article 2 permet de prendre en compte le remplacement, introduit par la loi de modernisation de l'économie, de la Commission Départemental d'Équipement Commercial par la Commission Départemental d'Aménagement Commercial.

La nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts autorise une modification de la représentation des communes au sein du comité syndical afin de tenir compte des chiffres de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Monsieur le Président propose d'approuver la modification des statuts du SIEPAL.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la modification des articles 2 et 5 des statuts du SIEPAL.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 15 avril 2009

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié

Le: 15/04/2009

Le Président,

AINT LEONARD DE NOE

DE COMMUNE

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

modification des statuts du SIEPAL

Date de transmission de

15/04/2009

l'acte :

Date de réception de l'accusé

15/04/2009

de réception :

Numéro de l'acte :

2009-058 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20090414-2009-058-DE

Date de décision :

14/04/2009

Acte transmis par :

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.4. Amenagement du territoire